

L'école Grandjean & l'alternance : APPRENTISSAGE et PROFESSIONNALISATION

• L'ÉCOLE GRANDJEAN

L'École Grandjean forme et prépare les jeunes à intégrer le monde professionnel depuis 1949.

L'École est spécialisée dans la formation Post Bac et propose :

- Des titres professionnels et diplômes reconnus par l'État, du niveau Bac au niveau Bac+5, dans les secteurs du **Tourisme**, du **Marketing**, du **Management** et du **Commerce International**.
- Des Titres Professionnels de **niveau Bac et Bac +2** en **secrétariat médical** et **assistantat juridique**.

Le centre administratif et les salles de classe sont situés dans le quartier de l'Esplanade, à quelques centaines de mètres du Campus Universitaire de Strasbourg (Arrêt Esplanade - Tram C & E).

L'établissement est **accessible aux personnes en situation de handicap**.

L'école est certifiée **NF et QUALIOPI** concernant la **formation initiale et la formation professionnelle en alternance**.

• LES AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS

Aide au recrutement en **APPRENTISSAGE** d'un montant de **5 000€** (Conditions au verso).

La prise en charge des frais pédagogiques/de scolarité par l'OPCO affilié (Opérateur de Compétence).

Un Allègement des cotisations patronales.

Le travail à temps plein en entreprise lors de congés scolaires, sans augmentation de la rémunération.

La possibilité de rupture anticipée de contrat par accord des 2 parties.

Le versement de certaines aides en cas d'embauche d'un alternant titulaire d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

CONTACT ALTERNANCE :

Maryline Neufang - m.neufang@ecoledecommerce.com - 03.88.32.76.10

• LE CONTRAT EN ALTERNANCE : PROFESSIONNALISATION OU APPRENTISSAGE

- Il permet d'acquérir un diplôme ou un titre reconnu par l'État en parallèle d'une formation pratique en entreprise.
- Le titulaire de ce type de contrat est un **salarié à part entière**.
- La durée hebdomadaire de travail **inclut** les heures de formation.
- Le contrat en alternance permet la **prise en charge des frais de scolarité** par un organisme tiers (OPCO).

• LOCALISATION DE L'ÉCOLE :

8 rue de Londres, Strasbourg



• **LE CONTRAT EN ATERNANCE : LA RÉMUNÉRATION (diffère selon le type de contrat)**

EN PROFESSIONNALISATION	Moins de 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Bac général	55% du SMIC 990.99€	70% du SMIC 1 261.26€	100% du SMIC 1 801.80€
Bac Technologique Bac Professionnel Post Bac +2	65% du SMIC 1 171.17€	80% du SMIC 1 441.44€	

- Réévaluation automatique lors de l'acquisition des 21 ans / Pas de réévaluation lors du passage à 26 ans.
- Pas de limite d'âge pour les candidats.
- Selon certains accords de branches, les rémunérations peuvent être plus favorables pour les alternants.
- **Le salaire brut n'est pas égal au salaire net** pour les alternants en professionnalisation.

- Réévaluation automatique du salaire en fonction de l'âge de l'alternant en cours de contrat.
- Le contrat est ouvert aux candidats jusqu'à 29 ans révolus (au premier jour de contrat), sauf cas particulier.
- Selon certains accords de branches, les rémunérations peuvent être plus favorables pour les alternants.
- **Le salaire brut est exonéré de charges salariales jusqu'à 50% du SMIC** pour les apprentis.

EN APPRENTISSAGE	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année d'apprentissage	27% du SMIC 486.48€	43% du SMIC 774.77€	53% du SMIC 954.95€	100% du SMIC 1 801.80€
2 ^e année d'apprentissage	39% du SMIC 702.70€	51% du SMIC 918.91€	61% du SMIC 1 099.09€	
3 ^e année d'apprentissage	55% du SMIC 990.99€	67% du SMIC 1 207.20€	78% du SMIC 1 405.40€	

Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti(e) a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

• **AIDE FINANCIERE AU RECRUTEMENT D'UN(E) APPRENTI(E) :**

Pour les contrats signés à partir du 24/02/2025 :

- **5 000€ pour le recrutement d'un apprenti**, quel que soit le niveau du diplôme préparé **pour une entreprise de moins de 250 salariés**.
Cette aide est amenée à 6 000€ pour le recrutement d'un apprenti titulaire d'une RQTH (Reconnaissance Travailleur Handicapé).
- **2 000€ pour le recrutement d'un apprenti**, quel que soit le niveau du diplôme préparé **pour une entreprise de plus de 250 salariés** à la condition qu'elle s'engage à atteindre un seuil de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation dans son effectif 2025.

• **AIDES SPÉCIFIQUES A LA PROFESSIONNALISATION :**

Le versement de l'« Aide Forfaitaire à l'Employeur » d'un montant de **2 000€ par contrat** pour les embauches d'un **demandeur d'emploi de plus de 26 ans**.

Une **Aide de l'État de 2 000€ par contrat** pour l'embauche d'un **demandeur d'emploi de plus de 45 ans** (cumulable avec l'AFE).

Une aide d'un montant maximum de 5 000€ peut être versée par l'AGEFIPH en cas de recrutement d'une personne titulaire de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

CONTACT ALTERNANCE :

Maryline Neufang - m.neufang@ecoledecommerce.com - 03.88.32.76.10